



Réunion préparatoire : Les territoires ont la parole !

PAYS DE LA LOIRE

Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2019

1 Participants

La liste des participants est disponible sur le site dastri.fr : rubrique Les Territoires ont la Parole.

2 Présentation

Depuis 2017, le début de son deuxième agrément, DASTRI a institutionnalisé un rendez-vous annuel avec les parties prenantes au plus près des territoires ; dans chaque région de Métropole et d'Outre-Mer, une réunion annuelle est organisée (conférence téléphonique ou présentiel).

Objectifs :

- Faire le point sur le fonctionnement de la filière au niveau national et local
- Suivre les actions identifiées l'année précédente
- Enrichir et actualiser le plan d'actions

2.1 Rappel du fonctionnement de la filière

DASTRI rappelle l'enjeu de la filière en soulignant les risques encourus par les opérateurs de tri exposés aux Accidents d'Exposition au Sang (AES) lorsque les DASRI perforants se retrouvent sur les tapis de tri.

A la suite, DASTRI rappelle les objectifs fixés pour ce 2^{ème} agrément, en particulier l'objectif de taux de collecte nationale de 80% et l'élargissement du périmètre aux utilisateurs d'autotests de diagnostic pour maladies infectieuses transmissibles.

Le fonctionnement du dispositif est détaillé étape par étape. La gratuité de l'ensemble de cette chaîne pour les bénéficiaires est rappelée.

Le gisement de référence régional 2019 est de **39,76 tonnes nettes** (soit 4,58 % du gisement national), avec une augmentation nationale de 11% par rapport à 2018.

Réseau de collecte au 21 novembre 2019 :

- À ce jour, le réseau de collecte est de **1 031 points de collecte** (PDC), en majorité des pharmacies. A noter, les pharmacies inscrites représentent **92 % du réseau officiel**.
- L'opérateur de collecte est **SECHE HEALTHCARE**

La FSPF44 indique que la réglementation pourrait évoluer : la collecte pourrait être étendue à l'ensemble du réseau officinal et non pas uniquement les pharmacies volontaires (comme pour les boîtes à aiguilles : toutes les pharmacies ont la mission de distribuer des BAA).

La FSPF44 souhaite récupérer la liste des 18 pharmacies qui ne sont pas points de collecte pour mener des actions de sensibilisation.

L'ARS Pays de la Loire s'interroge sur la durée des contrats des opérateurs de collecte sur la région (renouvellement chaque année ?). DASTRI indique que le marché est passé pour une période de 3 ans minimum pour garantir une stabilité dans les collectes. Le marché a été renouvelé fin 2019 pour une période de 3 ans, de 2020 à 2022 (précédemment : marché de 3 an et prolongation d'un an).

2.2 Résultats 2019 (National et focus Pays de la Loire)

2.2.1 Distribution des boîtes à aiguilles (BAA) et collecte

Les résultats de distribution des boîtes à aiguilles et de collecte sont présentés au niveau national (écart entre régions) et détaillés pour la région.

Distribution des boîtes à aiguilles (BAA) et collecte en Pays de la Loire :

- Le taux de distribution régional des boîtes est de **114 %** en 2018 ; la région reste significativement au-dessus de la moyenne nationale (83%). Malgré ce taux élevé, au 31 octobre 2019, ce taux est encore en hausse et atteint **117 %**.
- Le taux de collecte régional est de **119 %** (moyenne nationale : 83%). Au 31/10/2019, les taux connaissent une hausse : **+ 5 %**.

L'ARS Pays de la Loire souhaite connaître la moyenne des poids collectés par département. DASTRI va recontacter l'ARS à ce sujet pour lui transmettre les données voulues (possibilité d'obtenir les données sur l'extranet DASTRI). L'ARS Pays de la Loire (M. Rinçon) indique ne pas avoir reçu ses codes d'accès à l'espace individuel ARS. DASTRI rappelle que ces codes individuels peuvent être renvoyés sur simple demande. DASTRI va renouveler l'envoi des codes pour l'ARS Pays de la Loire. De plus, il est précisé qu'il est possible pour une personne connectée d'ajouter d'autres accès.

DASTRI apporte deux explications à ces taux élevés. La première est une possible utilisation détournée des boîtes à aiguilles (BAA) DASTRI et de la filière par des professionnels libéraux de la santé. Des contrôles des contrats des professionnels pourraient être nécessaires, comme réalisé en région Occitanie avec de bons résultats obtenus. Une seconde explication peut être la définition du gisement à l'échelle régionale qui pourrait être sous-estimé (étude en cours). DASTRI indique que les statistiques sont obtenues en fonction des quantités nettes déclarées par ses adhérents sur le marché, réparties à l'échelle régionale.

L'ARS précise qu'avant d'effectuer des contrôles des contrats des professionnels de santé, des rappels à la réglementation devront être réalisés. Une enquête a été réalisée auprès des collecteurs : les résultats annoncent que 2/3 des chirurgiens-dentistes ont un contrat, alors que la grande majorité des médecins libéraux et des infirmières n'en ont pas. En complément, l'ARS annonce qu'elle recense les réclamations de patients en auto-traitement liées aux pratiques des infirmiers.

L'ARS se demande si DASTRI prend en charge les DASRI des animaux diabétiques, notamment lorsque le médicament est délivré par un pharmacien. DASTRI confirme que l'éco-organisme ne les prend pas

en charge car ces DASRI ne sont pas des déchets de patients. Il est nécessaire de se tourner vers les vétérinaires.

La FSPF44 s'interroge sur les impacts de la filière DASTRI sur l'environnement (distance parcourue vs quantité de DASRI récupérés). DASTRI indique que la fréquence de collecte est réglementée par le code de la santé, qui impose des enlèvements réguliers au vu des risques sanitaires des DASRI. De plus, l'augmentation du nombre de PDC a pour conséquence de réduire les quantités collectées à chaque PDC. Néanmoins DASRI mène des actions pour limiter les impacts environnementaux, en particulier les émissions de GES de la filière (réutilisation du polypropylène des BAA, intégration de plastique recyclé dans les emballages, allongement des délais de collecte, réutilisation des BAA, utilisation du multimodal pour les approvisionnements lorsque cela est possible ...). Aujourd'hui, un bilan carbone est réalisé pour l'ensemble de la filière et permet de mesurer chaque année l'évolution des GES. La FSPF44 demande à DASTRI de présenter les actions engagées liées au développement durable lors des prochaines réunions.

2.2.2 Actions de communication et d'information

Les différentes actions de communication sont présentées au niveau national (pas d'action spécifique menée en Pays de La Loire).

L'AFD 44 témoigne que les gestes de tri ne sont pas acquis chez ses adhérents ni chez les infirmiers. DASTRI indique que des formations sont menées auprès des IFSI et des communications sont réalisées auprès des Ordres.

La Délégation départementale de la Sarthe confirme que des patients continuent à jeter les DASRI avec les déchets ménagers et/ou recyclables. DASTRI souhaite sensibiliser l'ensemble des patients en auto-traitement via l'envoi d'un courrier personnalisé en partenariat avec l'assurance maladie.

La FSPF se demande si les données du baromètre patients font la différence entre les patients qui jettent leurs DASRI avec leurs déchets ménagers et ceux qui les déposent avec les déchets recyclables (tri sélectif). DASTRI indique que la différence n'est pas faite aujourd'hui et étudiera s'il est possible d'intégrer cette distinction à l'avenir.

L'ARS confirme l'intérêt de ce point et prend l'exemple de la communauté de Nantes qui incitait les patients à jeter leurs boîtes à aiguilles DASTRI dans les poubelles jaunes (tri).

2.2.3 Activités hors agrément

Par ailleurs, DASTRI intervient également sur des sujets en marge de son agrément.

Collecte des pompes patch OMNIPOD® (produits complexes combinant DASRI perforant, carte électronique et piles) :

- **DASTRI rappelle que certains dispositifs médicaux (DM) innovants ne peuvent suivre les filières d'élimination existantes.** Ces DM sont dits « complexes » du fait de la présence de piles, d'une carte électronique et d'un DASRI, non aisément séparables. En particulier, les pompes patch à insuline OMNIPOD® ne peuvent suivre la filière de traitement des DASRI « classiques » ni des DEEE. L'éco-organisme a obtenu une dérogation pour la collecte ces pompes et leur démantèlement sécurisé en Suisse (valable pour la métropole). Les différents composants des pompes sont alors séparés mécaniquement afin qu'ils puissent suivre les filières de traitement qui leur sont propres.

- **DASTRI rappelle que quatre campagnes de déstockage de ces pompes ont déjà eu lieu depuis début 2018** ; ces collectes ont permis de traiter plus d'1 million de pompes et le recyclage de plus de 3 millions de piles.
- **Une nouvelle campagne de déstockage est en cours**, depuis le 2 septembre, et se déroulera jusqu'à fin novembre (collecte en pharmacies début décembre).
- **Concernant la mise en place d'une solution pérenne**, des évolutions réglementaires sont attendues dans le cadre de la loi contre le gaspillage et l'économie circulaire. Ainsi, une solution pérenne devrait pouvoir être trouvée en 2020 pour mise en œuvre en 2021. Les opérations de déstockage seront renouvelées pour ne pas laisser les patients sans solution pendant toute cette période.

L'AFD se questionne sur la gestion de la fin de vie de la pompe freestyle et son évolution. DASTRI indique ne pas être mandaté pour prendre en charge ces DM et invite les patients à contacter directement le fabricant. L'AFD explique que les consignes données par le fabricant ne sont pas respectées (conserver les déchets dans l'attente d'une solution) car les patients ne les gardent pas et espère une solution prochainement.

Collecte des déchets issus de la vaccination en pharmacie :

- **Dans le cadre de la convention DASTRI-PHARMACIES**, DASTRI prend en charge les DASRI issus de la vaccination pour la période 2019-2020

2.3 Plan d'action 2018 – 2019

À la suite des réunions qui ont eu lieu en 2017 et 2018 un certain nombre d'actions ont été identifiées pour chacun des territoires, en concertation avec les différentes parties prenantes. Ces actions ont pour objectif d'apporter des solutions aux problématiques rencontrées sur les différents territoires (ex. amélioration des résultats de collecte, amélioration du tri par les patients et meilleure sécurité pour les agents de tri, etc.).

Au niveau national, ce sont 228 actions qui ont été identifiées.

Pour la région Pays de la Loire, sur les 12 actions retenues, 4 ont été réalisées :

- **Etudier le maillage et la distribution en boîte du secteur Chateaubriant (44) et sensibiliser les acteurs locaux au service DASTRI** : Contact effectué avec l'AFD44 qui confirme la préférence du maillage officinal. Au 18 février, la communauté de communes de Chateaubriant-Derval compte 10 PDC/18 (55%) pharmacies au total. DASTRI invite l'AFD et les

patients à sensibiliser les pharmaciens locaux pour l'intégration de nouveaux points de collecte.

- **Etudier et mettre en œuvre la sortie du réseau des points de collecte déchetteries pour assurer la transition vers le réseau officinal** : au 26/11/19, l'ensemble des points de collecte de la région sont points de collecte DASTRI.
- **Vérifier la faisabilité de mettre à disposition l'espace collectivités pour les régions et les ARS** : Espace ARS/Région mis en place Juillet 2019.
- **Travailler sur les réseaux parallèles du territoire SMCNA** : en février 2019, les secteurs problématiques du SMCNA ont été résolus, ce dont témoigne Mme Galerne, Présidente de l'AFD44

3 Perspectives 2019 - 2020

3.1 Actions régionales en cours

Tâches	Echéance	Commentaires
Identification de profils susceptibles de devenir ambassadeur local DASTRI	2020	
Nouvelle campagne d'information DASTRI via la lettre de l'Ordre des Pharmaciens	T2 2020	
Formation et remise de supports de communication DASTRI aux infirmières	T2 2020	Un MOOC (formation en ligne) sur la filière sera prochainement accessible à tous et la formation en IFSI peut être envisagée
Sollicitation de la fédération des maisons de santé et mise à disposition de supports d'information DASTRI	T1 2020	
Informers les parties prenantes quant aux prochaines évolutions concernant la gestion des capteurs de glycémies et des pompes à insulines pour une intégration par les relais de communication locaux	T4 2020	
Intégrer DASTRI à la campagne de communication effectuée auprès des URPS pour rappel des obligations des professionnels de santé	T3 2020	
Communiquer à l'ARS une étude de synthèse annuelle relative à l'utilisation des boîtes à aiguilles : bonne fermeture de boîtes, stockage en pharmacie	T3 2020	
Mener une analyse sur les taux de collecte trop élevés en région	T3 2020	

3.2 Nouvelles actions identifiées lors de la réunion

Les échanges entre l'ensemble des participants et DASTRI ont permis d'identifier de nouvelles actions :

Tâches	Référent	Partenaires	Echéance
--------	----------	-------------	----------

Dans le baromètre patient, distinguer : <ul style="list-style-type: none"> - Les patients qui jettent leurs DASRI dans les déchets ménagers - Les patients qui les jettent dans les déchets recyclables 	DASTRI COM		T2 2020
Envoyer la liste des 18 pharmacies non PDC à la FSPF44 pour mener des actions de sensibilisation	DASTRI	FSPF44	Janvier 2020
Présenter les actions menées par DASTRI liées au développement durable dans les TOLP	DASTRI		2020
Recenser les contrats existants entre les professionnels de santé et les collecteurs DASTRI.	DASTRI	FSPF44/ARS/OPCT	T3 2020

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et proposer de nouvelles actions.

DASTRI vous remercie pour votre engagement au service des patients et pour la sécurité de tous.